

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : COEUR-DE CHARENTE AU DÉFI DE MOINS CONSOMMER D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS



Les parcs solaires construits ces dernières années à Villognon entrent-ils dans le quota des espaces agricoles consommés ou bénéficient-ils d'une exemption sur ces sites dégradés ? C'est l'une des questions qui se pose à Coeur-de-Charente.

Archives Julie Desbois

Par Céline AUCHER - [c.aucher@charentelibre.fr](mailto:c.aucher@charentelibre.fr), publié le 24 janvier 2025 à 14h45. 

[Ecouter](#)



Communauté de communes : Coeur-de Charente au défi de moins consommer d'espaces agricoles,

00:00/00:00

Les élus de Coeur-de-Charente ont longuement débattu du rapport sur l'artificialisation des sols jeudi soir à Tourriers. Un sujet qui pose pour l'instant plus de questions qu'il n'offre des réponses.

La communauté de communes de [Cœur-de-Charente](#) a-t-elle consommé en deux ans 52 hectares d'espaces agricoles, naturels ou forestiers sur les 90 ha auxquels elle a droit jusqu'en 2030 ? C'est l'une des questions qui a agité les élus lors du conseil

communautaire de rentrée ce jeudi soir à Tourriers au moment de voter le premier rapport sur l'artificialisation des sols.

Une obligation légale et un sujet très technique dont les répercussions éventuelles peuvent entraver fortement les projets de construction de la collectivité, alors que l'État a fixé un objectif de 0 artificialisation des sols à l'horizon 2050. Avec un objectif intermédiaire de baisse de 50 % de la consommation d'espaces naturels entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente. « Le vaccin de la mort du milieu rural », n'hésite pas à lancer Christian Croizard, président de la CDC. Hasard de l'ordre du jour, les élus ont d'ailleurs fixé le prix de vente des lots de la future extension de la zone d'activité de Villejésus (lire encadré).

« En 2021 et 2022, on a largement dépassé les 9 hectares autorisés par an en moyenne ». Une moyenne de 9 hectares par an, c'est ce qui a été accordé à Coeur-de-Charente dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal ([PLUI](#)) entre 2021 et 2030. « Mais avec 21,8 ha en 2021 et 29,9 ha en 2022, on a largement dépassé les 9 ha, consommant en deux ans plus de la moitié de ce qui nous a été accordé pour dix ans », alerte Emmanuel Vigour, responsable du service urbanisme de Coeur-de-Charente, sur la base du site gouvernemental. Des chiffres qui interrogent la collectivité. « On note une surconsommation d'espaces sur certaines communes qu'on n'arrive pas à expliquer au premier abord », avoue Emmanuel Vigour.

## Des anomalies à éclaircir

---

C'est le cas par exemple à [Villognon](#) où 15,6 ha auraient été consommés en 2022. « Une surface qui pourrait correspondre aux parcs photovoltaïques construits sur les délaissés de la base LGV, sachant que des exemptions sont prévues pour des sites dégradés. » Des sites devenus impropre à l'agriculture. « On a beaucoup d'autres anomalies et d'interrogations sur d'autres communes, Montignac, Mansle, Aunac ou Verdille par exemple, reprend Emmanuel Vigour, qui a fait le calcul. Sans ces anomalies, on réduit a priori de plus de la moitié les 52 ha avancés par l'État. »

La rédaction vous conseille



**Cœur-de-Charente : les élus valident le plan d'urbanisme**

Les élus de Cœur-de-Charente ont approuvé, jeudi 29 avril, à l'unanimité le Plan local d'urbanisme intercommunal. Un cadre de développement pour les quinze prochaines années.

Un gros travail de vérification s'impose maintenant pour Coeur-de-Charente. « On va devoir étudier de près ces communes pour contester le décompte de l'État », souligne Laurent Danède, vice-président à l'urbanisme, dont le rapport a été voté à la grande majorité, moins une opposition et cinq abstentions. Non sans questions. « Y a-t-il un risque qu'on n'ait plus de droits à construire en 2025 ? », s'inquiète notamment Pierre-Hermann Mugnier, le maire de Nanclars.

« Non car le PLUI reste en vigueur : à partir de 2028, il devra en revanche être compatible avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ([Sraddet](#)) qui suit les objectifs nationaux », précise Emmanuel Vigour, en pointant un rapport sur l'artificialisation des sols à rendre au moins tous les trois ans sur le territoire. D'ici là, il faut espérer qu'il y ait plus de réponses que de questions.

15€ le mètre carré sur la future zone d'activité de Villejésus

L'extension de la zone d'activité de Villejésus, sur la commune d'Aigre, n'est pas encore construite que deux lots sur quatre sont déjà prêts à être commercialisés. « Une bonne nouvelle », pour Renaud Combaud, vice-président à l'économie, alors que les élus de Coeur-de-Charente ont fixé un prix de vente de 15€ par m<sup>2</sup> pour les lots à viabiliser sur le secteur, derrière l'entreprise Bernard TP. Le plus gros, 18,500 m<sup>2</sup>, va être cédé aux [Cognacs Gautier](#), dont le projet d'extension est limité par leur emplacement dans le bourg d'Aigre, « en zone inondable et à proximité des habitations », précise Renaud Combaud, en pointant la vente d'une bande de terrain non constructible de 2.986 m<sup>2</sup> en plus « pour tenir compte des risques liés aux eaux-de-vie ». Une autre parcelle d'environ 4.500 m<sup>2</sup> va être vendue à l'entreprise aigrinoise Twelve Design, spécialisée dans la communication graphique et les kits déco de motocross. « Il reste deux lots subdivisibles qui pourraient accueillir jusqu'à quatre entreprises. »

LES SUJETS ASSOCIÉS

[Charente](#)   [Environnement](#)   [Économie](#)   [Politique](#)   [Tourisme](#)   [Tourriers](#)   [Aigre - Villejésus](#)   [Villoigny](#)

